



COMMUNIQUÉ

2016

# MASSE BRUTE VÉRIFIÉE (MBV) VERIFIED GROSS MASS (VGM)

**La nouvelle convention SOLAS**  
(Safety Of Life At Sea - Sauvegarde de la vie humaine en mer) est applicable dans 162 pays signataires de la convention à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Loi française : arrêté ministériel du 22/01/2016 - projet.

C'est une nouvelle obligation pour l'expéditeur/fournisseur de marchandises exportées.

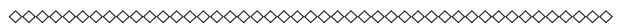
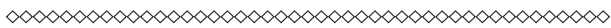
**A partir du 1<sup>er</sup> juin 2016**

**la mention Masse Brute Vérifiée (MBV/VGM)**  
(valeur en tonne ou kg)

**doit impérativement figurer sur les documents de transport**  
(facture commerciale, packing list...).

**ATTENTION :** En cas d'absence de cette MBV/VGM (ou si elle est erronée), le conteneur ne peut pas être chargé. LV Overseas sera donc obligé, pour vous assurer le chargement de vos marchandises, de faire réaliser leur pesée. Tous les frais y afférant vous seront facturés.

## Deux méthodes de calcul de la masse d'un conteneur (= détermination de la MBV/VGM) - Marge d'erreur admise +/- 5%



***Pesée effective  
du conteneur complet  
au moyen d'un  
équipement  
étalonné et certifié***

Si vous optez pour cette solution, merci de nous transmettre une copie du certificat d'étalonnage du moyen de pesée

**OU**

***Pesée documentaire***

**FCL : Conteneur complet**  
MBV/VGM = addition de la masse de chacun des colis (marchandises + emballages) + matériaux de calage et de fixation + tare du conteneur communiquée par la compagnie maritime (généralement inscrite sur le conteneur)

**LCL conteneur de groupage**  
l'expéditeur/fournisseur doit indiquer pour chaque colis MBV/VGM = masse brute exacte (marchandise + emballage)



Accompagnement Groupe LEON VINCENT :

Nos équipes commerciales et vos interlocuteurs habituels sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de cette nouvelle réglementation et tiennent à votre disposition les documents officiels.

[www.lv-overseas.fr](http://www.lv-overseas.fr)

# DECLARATION D'EXPEDITION CONTENEUR COMPLET – FCL

CHARGEUR / EXPORTATEUR :

NATURE DE LA MARCHANDISE :

MASSE BRUTE VERIFIEE :

- Masse marchandise	KG
- Masse des emballages + calages (Inclus masse palette)	KG
- Tare du conteneur	KG
<b>TOTAL MBV (VGM)</b>	<b>KG</b>

Taille / Type de conteneur :

Conteneur n° :

Plomb :

METHODE DE VERIFICATION (COCHER LA CASE CONCERNEE) :

- Méthode n° 1 : Pesage
- Méthode n° 2 : Addition des masses + tare

Nous, Donneur d'Ordre soussigné, attestons et certifions sincères et véritables les informations portées ci-dessus, notamment concernant la masse brute vérifiée, et nous portons en conséquence garant à l'égard de l'opérateur de transport LEON VINCENT, auquel cette attestation est remise, des conséquences de toute inexactitude qui pourrait en résulter et nous engageons à l'indemniser de tous préjudices qu'il pourrait subir.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*(Cachet et signature précédée du nom et de la qualité du signataire)*

# DECLARATION D'EXPEDITION LOT DE GROUPEGE - LCL

CHARGEUR / EXPORTATEUR :

NATURE DE LA MARCHANDISE :

MASSE BRUTE VERIFIEE :

-	Masse marchandise	KG
-	Masse des emballages + calages (Inclus masse palette)	KG
	<b>TOTAL MBV (VGM)</b>	<b>KG</b>

Nombre et type de colis :

METHODE DE VERIFICATION (COCHER LA CASE CONCERNEE) :

- Méthode n° 1 :      **Pesage**
- Méthode n° 2 :      **Addition des masses**

Nous, Donneur d'Ordre soussigné, attestons et certifions sincères et véritables les informations portées ci-dessus, notamment concernant la masse brute vérifiée, et nous portons en conséquence garant à l'égard de l'opérateur de transport LEON VINCENT, auquel cette attestation est remise, des conséquences de toute inexactitude qui pourrait en résulter et nous engageons à l'indemniser de tous préjudices qu'il pourrait subir.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*(Cachet et signature précédée du nom et de la qualité du signataire)*